

rieurs, on se rendra compte de la grande distance qu'il faudra franchir d'ici un ou deux ans pour mettre en œuvre ces projets.

Le ministre a dit que le gouvernement versera des allocations aux personnes en recyclage, et que cela ne compromettra aucunement les prestations d'assurance-chômage. Bravo. Nous nous réjouissons aussi d'apprendre que le gouvernement remboursera la totalité des frais de recyclage. C'est exactement ce que j'avais proposé au cours d'un débat antérieur au sujet des arrangements fiscaux; j'avais dit que le gouvernement devrait assumer ses responsabilités en aidant les personnes qui résident ou résidaient dans les provinces dépourvues.

Nous examinerons très attentivement et de façon détaillée les moyens qu'entend prendre le ministre pour réaliser ces projets. Nous scruterons minutieusement les crédits de son ministère, afin de voir combien de centres seront ouverts et combien de personnes bénéficieront de cette formation. Il existe cependant un fossé énorme—incommensurable peut-être—entre les principes généraux formulés par le ministre et les situations concrètes.

Le *Globe and Mail* publie aujourd'hui un article de M. George Bain, intitulé: «Ai un emploi—Consens à voyager». L'emploi de M. Bain l'oblige en effet à voyager. L'article, rédigé à Stockholm, porte sur un régime en vigueur depuis plusieurs années en Suède. Je recommande au ministre de le lire, car il fait état d'un programme qui a fait ses preuves et qui est bien supérieur à tous les autres que le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement ont pu créer jusqu'ici. En adoptant un programme de ce genre, le gouvernement pourrait accomplir beaucoup de choses.

M. Bain signale que la Commission nationale du marché de la main-d'œuvre, en Suède, qui accomplit essentiellement le même travail que le ministère de la Main-d'œuvre au Canada, a le droit de recycler un travailleur suédois, de payer le transport du travailleur et de sa femme vers une autre ville où il cherchera un nouvel emploi, de l'aider tandis qu'il s'y installe, de subvenir aux dépenses de la femme et de la famille à l'ancien endroit jusqu'à ce que l'intéressé puisse leur trouver un logis et les faire déménager. Cette commission peut même lui acheter son ancienne maison lorsqu'elle se trouve dans une région où la population décroît, et qu'il ne pourrait que la vendre à perte.

M. Bain précise certains détails du programme. Voici une partie de son article:

Un travailleur sans emploi ou sur le point de le perdre peut suivre des cours de recyclage pendant deux ans parfois. Durant cette période il touchera chaque mois une allocation de base de \$90 (en comptant 5 couronnes suédoises au dollar),

[M. Orlikow.]

plus \$15 pour sa femme et \$12 pour chaque enfant, soit en tout \$129, si le travailleur a deux enfants.

Si ce même travailleur est recyclé dans une autre région, il touchera chaque mois environ 1,100 couronnes suédoise, soit \$220, montant qui peut être relevé pour comprendre la totalité du loyer. Dans tous les cas, ces allocations sont exemptes d'impôts.

M. Bain ajoute:

Par exemple, pour assurer le maintien de sa famille avant de lui trouver un nouveau logement, l'ouvrier qui change de résidence a droit, pendant 12 mois, à \$44 par mois pour son épouse, \$12 pour chaque enfant, des frais de déplacement, le cas échéant, une subvention dite d'installation de \$411 en plus de \$30 pour chaque enfant pour les nécessités du nouveau foyer.

Voilà le genre de programme qui existe depuis quelque temps en Suède. C'est peut-être ce que décrivait le ministre d'une façon générale, mais il n'y a eu rien de tel au Canada jusqu'ici. Nous appliquons des programmes de formation mais il serait illusoire de s'attendre à ce qu'un programme de formation lancé trop tard puisse être fructueux lors de ses premières étapes.

Ceux qui connaissent bien les ouvriers et les chômeurs, comme les représentants de syndicats—qu'ils soient affiliés au Congrès du travail du Canada ou à la Confédération des syndicats nationaux—savent d'expérience personnelle que ces programmes de formation étaient déficients.

Le programme n° 5 a été marqué par un grand nombre d'abandons, depuis son établissement, faute d'allocations suffisantes. Les participants à ce programme ont dû y renoncer car ils ne pouvaient pas faire vivre leur famille. Les ouvriers, comme tout le monde, savaient qu'à la fin du programme ils trouveraient un emploi meilleur et mieux rémunéré, mais c'était une mince consolation lorsqu'ils ne pouvaient faire vivre leur famille.

J'admets que nous avons sensiblement majoré les allocations. Toutefois, il faut, je pense, nous assurer constamment que nous en faisons assez pour persuader les chômeurs qu'il leur sera utile, ainsi qu'à leurs familles, de faire l'effort de se livrer à l'étude en vertu des programmes de recyclage qui leur seront offerts afin de leur permettre d'améliorer leur sort.

• (4.50 p.m.)

Une des difficultés anciennes et présentes que nous éprouvons dans un pays aussi vaste que le Canada, c'est que très souvent les emplois disponibles—et dans la période de grande activité économique que nous connaissons en ce moment, nombreux sont les emplois disponibles—à Hamilton, Toronto ou Vancouver, pour ne mentionner que trois régions où l'activité économique a atteint le niveau le plus élevé, ces emplois ne sont guère utiles aux chômeurs de Terre-Neuve, du Cap-